



**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENT NUMÉROS 1831 ET 1832
RÈGLEMENTS DE CONCORDANCE AVEC LE
SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT
RÉVISÉ DE LA MRC DE BÉCANCOUR**

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant
le règlement numéro 1765 relatif au plan d'urbanisme et un projet de règlement
modifiant le règlement de zonage numéro 1787

Conformément aux articles 109.3 et 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1),
AVIS PUBLIC est donné que, lors de la séance du 1^{er} octobre 2025, le conseil municipal a adopté les
deux projets de règlement suivants :

- 1° Le projet de règlement numéro 1831 intitulé : « **Règlement de concordance modifiant le règlement numéro 1765 relatif au plan d'urbanisme et touchant l'ensemble du territoire de la Ville** ».

Ce projet de règlement a pour objectif, notamment :

- d'agrandir les périmètres urbains des secteurs Gentilly, Bécancour et Sainte-Angèle-de-Laval (Plateau Laval);
- d'autoriser, dans le secteur du Parc Laprade, les industries légères dans une partie de l'affectation industrielle lourde;
- de bonifier la gestion de l'urbanisation à l'échelle de la Ville, notamment par l'ajout de nouveaux plans et l'intégration de seuils de densité minimale à l'intérieur de ces périmètres,

et ce, afin de se conformer au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Bécancour.

Ce règlement vise l'ensemble du territoire de la Ville.

- 2° Le projet de règlement numéro 1832 intitulé : « **Règlement de concordance modifiant le règlement de zonage numéro 1787 et touchant une partie des secteurs Gentilly, Bécancour et Sainte-Angèle-de-Laval** ».

Ce projet de règlement a pour objectif, notamment :

- d'adapter le règlement de zonage numéro 1787 suite à la modification, par le règlement numéro 1831, du règlement numéro 1765 relatif au plan d'urbanisme;
- de clarifier l'interprétation des grilles de spécifications pour les zones de réserve, lesquelles permettent de reporter dans le temps le développement de certains secteurs afin de favoriser une cohérence dans le développement urbain;
- de modifier, d'ajouter, de remplacer ou de corriger les grilles de spécifications de l'Annexe 1 du règlement de zonage numéro 1787 pour les zones I01-101, X01-158, H01-159 et X01-165 du secteur Gentilly, pour la zone H02-254.1 du secteur Bécancour et pour les zones X03-324.1, X03-324.2, R03-358, R03-359, P03-357, R03-360, R03-361, P03-362, R03-367, H03-379, H03-381, H03-387, H03-388, H03-389, X03-380, X03-382, P03-383, P03-384, H03-385, H03-386, H03-390 et H03-391 du secteur Sainte-Angèle-de-Laval;
- de modifier le plan de zonage à l'échelle de la Ville et les plans de zonage des secteurs Gentilly, Bécancour et Sainte-Angèle-de-Laval de l'Annexe 2 du règlement de zonage numéro 1787,

et ce, afin de se conformer au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Bécancour.

Les zones ou parties de zones visées par ce projet de règlement sont illustrées sur les croquis joints au présent avis public pour les secteurs Gentilly, Bécancour et Sainte-Angèle-de-Laval.

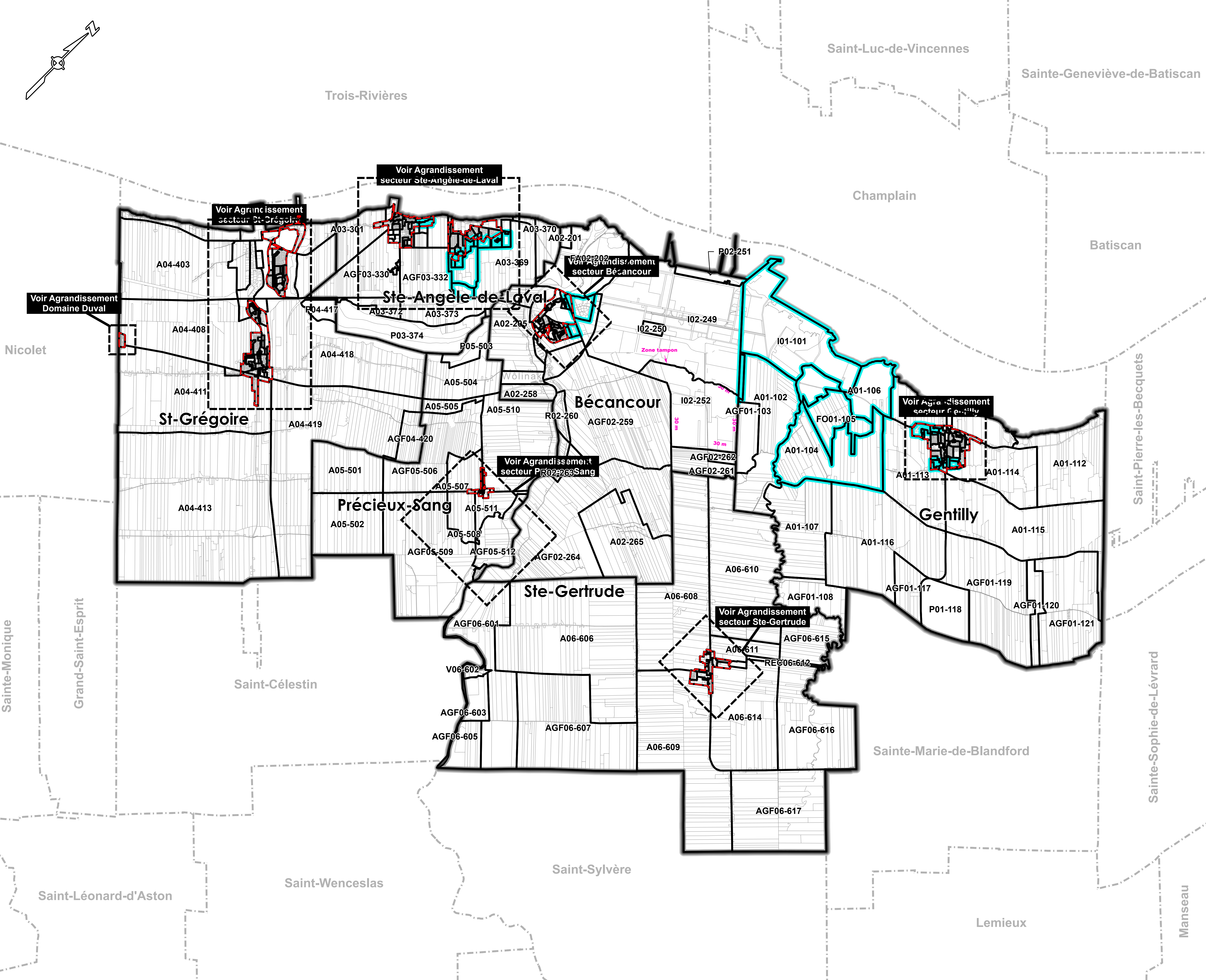
Une assemblée publique de consultation sur ces projets de règlement aura lieu le **lundi 17 novembre 2025 à 18 h 15**, à la salle du Conseil, située à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot à Bécancour. Au cours de cette assemblée publique, les projets de règlement seront expliqués et les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet seront entendus.

Ces deux projets de règlement ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire.

Ces projets de règlement et l'illustration des zones ou parties de zones visées par ceux-ci peuvent être consultés à l'hôtel de ville, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Ville de Bécancour, le 22 octobre 2025.

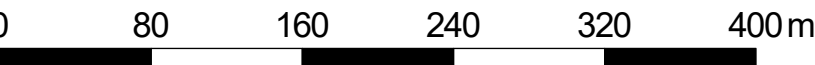
M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville



- Légende
- Zones ciblées par le Règlement 1832
 - Zonage
 - Périmètre urbain

Plan des zones ciblées
par le règlement 1832

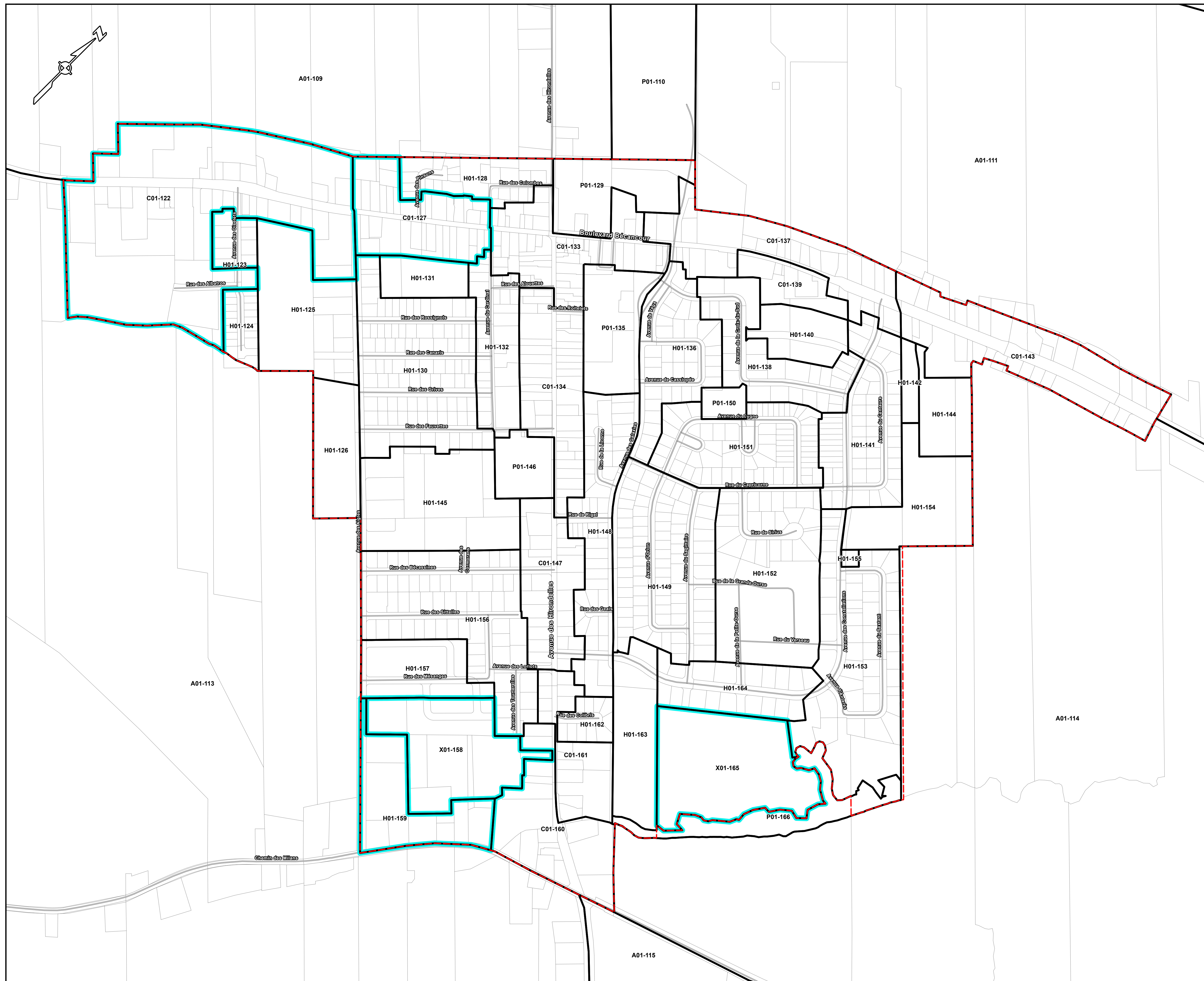
Ville de Bécancour



Échelle : 1:4 000
MTM, fuseau 8, NAD 83 SCRS

octobre 2025

Réalisé par : William Gélinas, Urbaniste



Légende

-  Zones ciblées par le Règlement 1832
-  Zonage
-  Périmètre urbain

Plan des zones ciblées par le règlement 1832

Ville de Bécancour
Secteur Gentilly



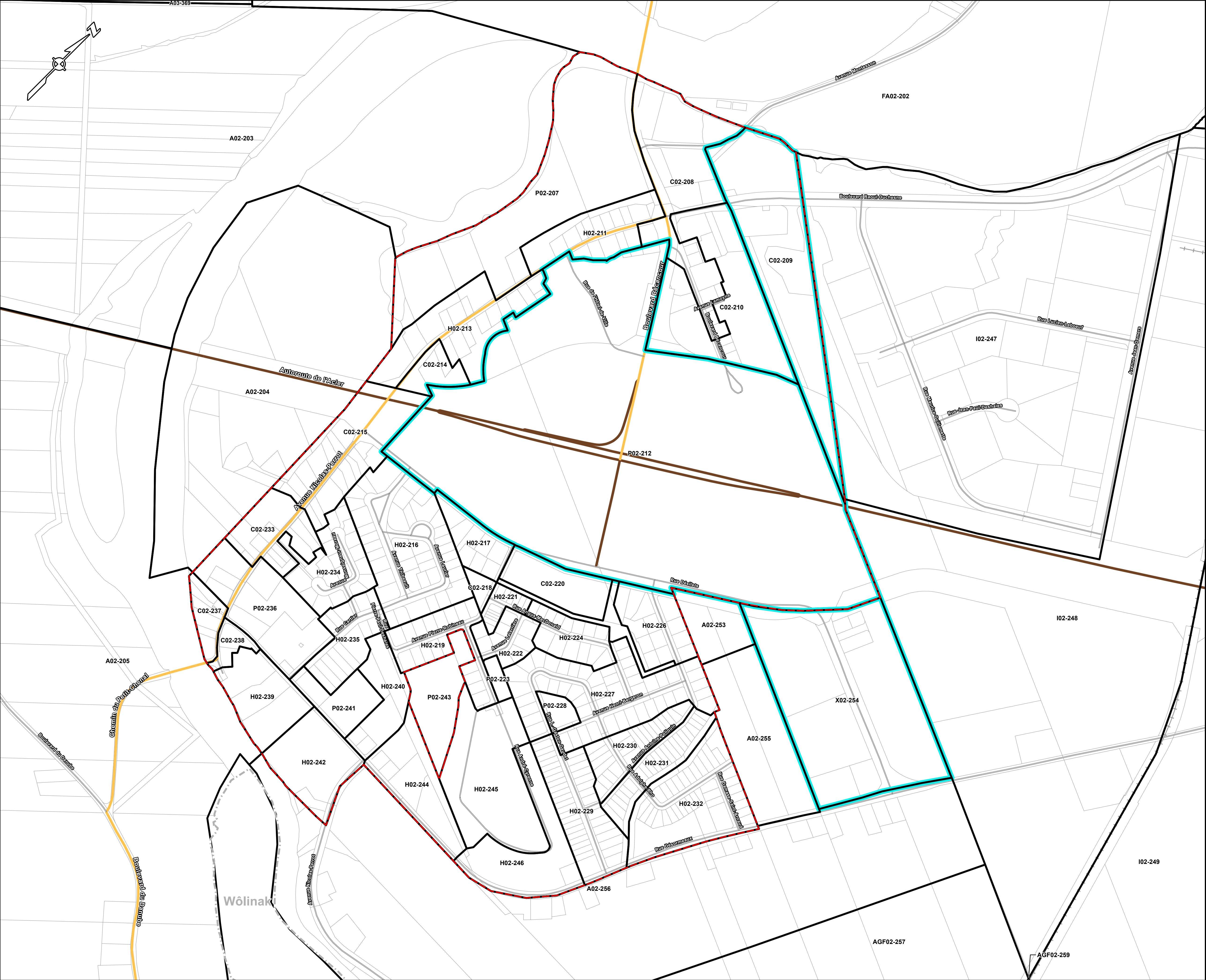
Échelle : 1:3 800

MTM, fuseau 8, NAD 83 SCRS

octobre 2025

Réalisé par :

William Gélinas, Urbaniste



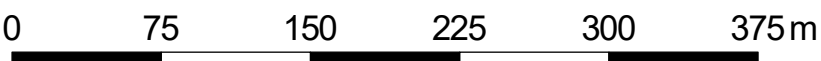
- Légende
- Zones ciblées par le Règlement 1832

Zonage

Périmètre urbain

Plan des zones ciblées
par le règlement 1832

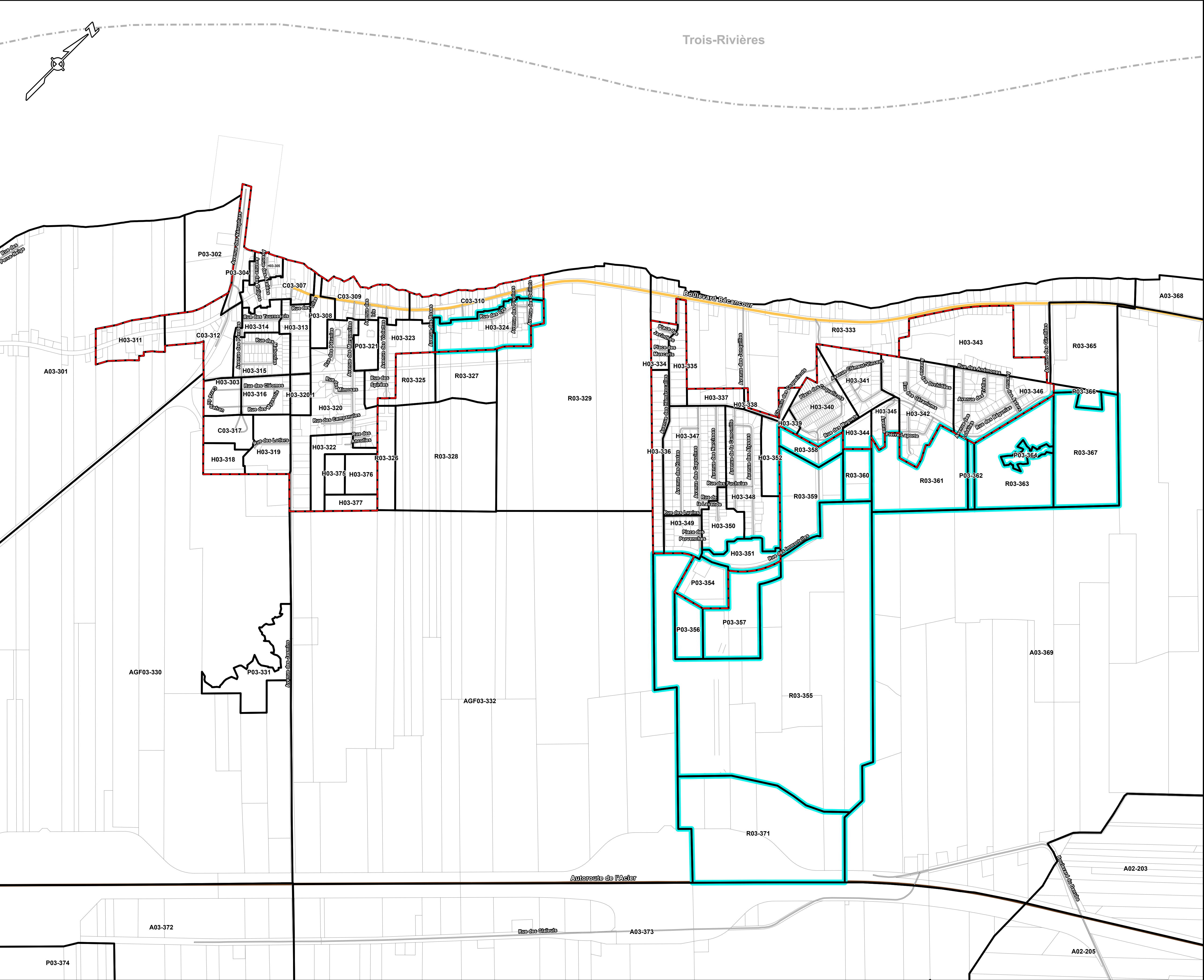
Ville de Bécancour
Secteur Bécancour



Échelle : 1:3 800
MTM, fuseau 8, NAD 83 SCRS

octobre 2025

Réalisé par : William Gélinas, Urbaniste



- Légende
- Zones ciblées par le Règlement 1832
 - Zonage
 - Périmètre urbain

Plan des zones ciblées
par le règlement 1832

Ville de Bécancour
Secteur Sainte-Angèle
-de-Laval

0 160 320 480 640 800 m

Échelle : 1:8 000
MTM, fuseau 8, NAD 83 SCRS

octobre 2025

Réalisé par : William Gélinas, Urbaniste